

ATTENDU QUE madame Christine Tremblay a été nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1144-2010 du 15 décembre 2010, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie :

QUE monsieur Mario Bouchard, sous-ministre adjoint aux Finances et à l'Économie, soit nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de madame Christine Tremblay.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58477

Gouvernement du Québec

Décret 1021-2012, 7 novembre 2012

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra les 8 et 9 novembre 2012

ATTENDU QUE se tiendra à Calgary (Alberta), les 8 et 9 novembre 2012, une réunion du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste :

QUE le ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, dirige la délégation québécoise à la réunion du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra les 8 et 9 novembre 2012;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre des Finances et de l'Économie, de :

— Madame Mélanie Malenfant, directrice adjointe, cabinet du ministre des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Richard Boivin, sous-ministre adjoint, ministère des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Pierre Rhéaume, directeur général, ministère des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Benoît Aboumrad, conseiller, ministère des Finances et de l'Économie;

— Monsieur Marc-André Turcotte, conseiller en relations intergouvernementales canadiennes, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58478

Gouvernement du Québec

Décret 1034-2012, 7 novembre 2012

CONCERNANT la nomination de la membre fonctionnaire du comité de révision des médecins omnipraticiens

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29), le comité de révision des médecins omnipraticiens est composé de sept membres nommés pour un mandat n'excédant pas deux ans par le gouvernement, qui désigne parmi eux un président et un vice-président;

ATTENDU QU'en vertu du onzième alinéa de l'article 42 de cette loi, le septième membre de ce comité, qui est un fonctionnaire de la Régie et qui n'a pas de droit de vote, est nommé sur la recommandation de la Régie;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1151-2011 du 16 novembre 2011, le docteur Odetas Jaseliunas était nommé membre fonctionnaire du comité de révision des médecins omnipraticiens, qu'il a perdu la qualité nécessaire à sa nomination et qu'il a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la recommandation requise par la loi a été obtenue;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :